

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 25 FÉVRIER 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	16	16 + 3 pouvoirs

Date de convocation 18 février 2025
Date de publication 28 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq février à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Marie-Agnès CRESPIAN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Simone DEVAUX, Jean-Pierre NANCEY, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absents : **Angélique CHEVRE, Katty CLAYES TAHKBARI, Raynald INGELAERE, Pierre Frederic MAITRE, Pierre MARY, Pascale PETIT, Marie-José ROY-DECHANET, Mickaël VAIRELLES.**

Représentés : **Bruno LORILLERE donne pouvoir à Emmanuel PROVIN, Isabelle VAN-RYSEGHEM donne pouvoir à Régis RENARD, Karine VERVISCH donne pouvoir à Evelyne BOCQUET.**

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

Objet : 08 : MODIFICATION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE POUR LES FETES FORAINES

N° de délibération : 08_25022025

N°08 : MODIFICATION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE POUR LES FETES FORAINES

Rapporteur : Monsieur Régis RENARD

Il est rappelé que dans l'application des tarifs « FETES (Rameaux, fêtes foraines, autres) », il est prévu un abattement de 25% des tarifs de droit d'occupation pour les métiers de plus de 200 m². Afin de se rapprocher des tarifs appliqués dans les fêtes foraine alentours, il est proposé d'appliquer cet abattement de 25% du tarif à partir de 150 m² au lieu de 200 m² actuellement.

Aussi, pour les métiers de plus de 150 m², il sera appliqué un abattement de 25% du tarif au m² pour les m² au-delà de 150.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **MODIFIE** les tarifs « FETES (Rameaux, fêtes foraines, autres) » comme suit : Pour les métiers de plus de 150m² : abattement de 25% au-delà de 150 m²
- **DIT** que les autres tarifs 2025 approuvés lors du conseil municipal du 5 décembre 2024 demeurent inchangés

Fait à Bar-sur-Aube, le 25 février 2025

Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube



Handwritten initials 'PB' in blue ink.

M^{me} Simone DEVAZ, secrétaire de séance

Handwritten signature 'J. Vaillans' in blue ink.